



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 3 NOVEMBRE 2014**

MAIRE

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 3^e jour du mois de **NOVEMBRE** de l'an **DEUX MILLE QUATORZE**, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

SONT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Rollande Rouleau, Wayne Stratton, Frances Bonenfant, André-Jean Bédard et Guy Ouellet.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire *Philippe Dutil*.

La directrice générale et greffière par intérim, Me Karine Duhamel, est également présente, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 5 personnes dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

2.0

2014-11-7094

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.0

2014-11-7095

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 octobre 2014 et de la séance extraordinaire du 16 octobre 2014 soient acceptés tels que déposés.

ADOPTÉE

3.01

Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.01)

Note :

Aucun sujet ou question n'est apporté à la directrice générale et greffière par intérim concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.

3.02

Transfert des « Points en suspens » à être traités à cette séance (3.02)

Note :

Aucun sujet n'est transféré des « Points en suspens » pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 3 NOVEMBRE 2014**

MAIRE

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

4.0

RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)

4.01

Rapport des délégations de pouvoir (4.01)

La directrice générale et greffière par intérim dépose aux membres du conseil les listes de délégation de pouvoir du mois d'octobre 2014 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement portant le numéro 2009-120, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe A**. Les rapports sont décrits comme suit, à savoir :

Karine Duhamel :	243.75 \$
Michael Houle :	37 034.75 \$
Christopher Goodsell :	1 698.98 \$
Véronique Blouin (salaires) :	55 546.46 \$
Véronique Blouin (divers) :	3 770.36 \$

4.02

Rapport des heures supplémentaires des employés municipaux (4.02)

La directrice générale et greffière par intérim dépose la liste des heures supplémentaires travaillées par les employés municipaux en date du 25 octobre 2014.

Le temps travaillé au cours du mois d'octobre 2014 pour International Water Company est de 4 heures pour la trésorière et de 4 heures pour la greffière.

4.03

Rapport des revenus et des dépenses (4.03)

La directrice générale et greffière par intérim dépose à l'attention du conseil l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre de l'an 2014, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe B**.

Le rapport présenté indique également les revenus perçus au cours de cette période et ceux prévus au budget, ainsi que les dépenses effectuées à la date de l'état du budget et celles prévues au budget.

4.04

Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Ville (4.04)

Afin de répondre aux exigences de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire dépose son rapport sur la situation financière de la municipalité, ci-joint à la présente en **Annexe C**.

5.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 2009-121 de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.

6.0

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)

6.01

2014-11-7096

Comptes payés et à payer (6.01)

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par André-Jean Bédard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente sous l'**Annexe D**. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Les comptes payés en octobre 2014 :	25 359.65 \$
Les comptes à payer en novembre 2014 :	112 494.48 \$

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 3 NOVEMBRE 2014**

MAIRE

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

6.02

Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)

Note :

La directrice générale et greffière par intérim dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales pour les années 2014 et précédentes, mise à jour en date du 29 octobre 2014.

6.03

2014-11-7097

Réception de la Fête de Noël pour les employés et les élus (6.03)

CONSIDÉRANT QUE la Ville organise à chaque année une réception pour la fête de Noël afin de reconnaître le bon travail de ses élus, de ses employés, de ses pompiers et des membres du C.C.U.;

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés aux conjoints des élus seront assumés par ceux-ci;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise une dépense maximale de **3 000 \$** pour couvrir les dépenses relatives à l'organisation d'un souper le 6 décembre 2014 pour les élus, les employés, les pompiers, les membres du C.C.U. et leur conjoint respectif afin de souligner la période des Fêtes. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

QUE les élus reconnaissent que leurs conjoints assumeront les coûts reliés à leur présence.

ADOPTÉE

6.04

2014-11-7098

Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal (6.04)

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2015.

Ces séances se tiendront aux dates suivantes et débiteront à 19 heures :

12 janvier
2 février
2 mars
7 avril
4 mai
1^{er} juin
6 juillet
3 août
8 septembre
5 octobre
2 novembre
7 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 3 NOVEMBRE 2014**

MAIRE

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

6.05

2014-11-7099

Demande d'emprunt du centre communautaire par un groupe de citoyens se réunissant pour jouer aux « poches » (6.05)

CONSIDÉRANT QUE M. Gilles Roy a formulé une demande écrite le 30 octobre 2014 à la Ville, au nom d'un groupe de 10 personnes de 55 ans et plus, afin de pouvoir utiliser le centre communautaire de Beebe pour jouer aux « poches » une fois par semaine, soit le dimanche, de 13 h à 18 h, à compter du 9 novembre 2014 jusqu'au 26 avril 2015;

Il est proposé par Rollande Rouleau

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil accepte de prêter gratuitement le local du centre communautaire de Beebe pour une journée par semaine, soit **tous les dimanches de 13 h à 18 h**, à M. Gilles Roy afin qu'un groupe de 10 personnes de 55 ans et plus, se réunissent pour jouer aux « poches ».

QUE le demandeur, M. Gilles Roy est responsable de la clé donnant accès au local et se porte garant de tout dommage pouvant être occasionné durant les périodes d'utilisation du local ainsi que de l'entretien ménager des lieux et ce, après chaque utilisation.

ADOPTÉE

6.06

2014-11-7100

Nomination d'un maire suppléant (6.06)

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit désigner un maire suppléant conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par André-Jean Bédard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil nomme le conseillère *Frances Bonenfant* pour agir à titre de mairesse suppléante de la Ville de Stanstead pour la période du 8 novembre 2014 au 2 mars 2015.

QUE la directrice générale et greffière par intérim transmette à la MRC de Memphrémagog et à la Caisse Desjardins une copie de la résolution afin de permettre à la mairesse suppléante, en l'absence du maire, de siéger à la table des séances de la MRC de Memphrémagog et de signer tout document relatif à la Caisse Desjardins.

ADOPTÉE

6.07

2014-11-7101

Embauche de M. Jérémie Fluet à titre de responsable pour la patinoire du secteur Beebe (6.07)

CONSIDÉRANT QUE M. Jérémie Fluet occupait le poste de responsable pour la patinoire du secteur Beebe lors des saisons d'hiver 2012-2013 et 2013-2014 et qu'il a manifesté son intérêt à être de nouveau le responsable pour la saison d'hiver 2014-2015 et ce, aux mêmes conditions salariales discutées entre les parties;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par André-Jean Bédard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil embauche M. Jérémie Fluet à titre de responsable de la patinoire du secteur de Beebe pour l'hiver 2014-2015 aux conditions établies dans le contrat de travail, lequel est déposé au dossier de l'employé. Le montant de la dépense est approprié à même budget Loisirs et culture de l'année en cours et à prévoir au budget de l'année 2015.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 3 NOVEMBRE 2014**

MAIRE

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

6.08
2014-11-7102

QUE le conseil mandate le maire ou en son absence, la mairesse suppléante, et la directrice générale et greffière par intérim à procéder à la signature dudit contrat.

ADOPTÉE

Amendement à la résolution 2014-10-7093 intitulée « Embauche d'un surveillant pour le patinage libre à l'Aréna Pat Burns » (6.08)

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la résolution 2014-10-7093 soit amendée intégralement de façon à ce qu'elle se lise comme suit :

« **CONSIDÉRANT QUE** le *Stanstead College* requiert la présence sur les lieux d'un surveillant à l'Aréna Pat Burns lors du patinage libre et ce, selon l'horaire détaillé au contrat;

CONSIDÉRANT QUE M. François Roy assurait la surveillance l'année dernière et qu'il est disponible pour assurer la surveillance de la patinoire et ce, aux mêmes conditions salariales;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil mandate la coordonatrice en loisirs, culture et vie communautaire à procéder à l'embauche de M. François Roy aux conditions établies ci-dessus pour assurer la surveillance de la patinoire de l'Aréna Pat Burns pour l'automne 2014 et l'hiver 2015. Le montant de la dépense étant approprié à même le budget Loisirs et culture de l'année en cours et à prévoir au budget de l'année 2015.

ADOPTÉE »

ADOPTÉE

6.09
2014-11-7103

Recours aux services professionnels de Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. (6.09)

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 selon les termes de l'offre de services du 29 septembre 2014.

QUE le conseil accepte que ledit cabinet assure la lecture des procès-verbaux pour une somme annuelle maximale de 250 \$, taxes en sus, tel que convenu avec Me Doyon dans un courriel échangé avec la directrice générale et greffière par intérim le 30 octobre 2014. Ce montant sera facturé seulement après prestation et il sera à prévoir au budget 2015, volet Administration.

ADOPTÉE

6.10
2014-11-7104

Signature du contrat de services avec la compagnie HB archivistes s.e.n.c. pour la gestion des documents et des archives de la municipalité (6.10)

CONSIDÉRANT QUE la compagnie HB archivistes a offert de nouveau ses services à la municipalité en tant que gestionnaire des documents et des archives pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QU'il en coûte **961,89 \$** par période de 4 jours ou **55 \$** de l'heure, taxes en sus, pour effectuer la gestion des archives et la mise à jour du calendrier de conservation;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 3 NOVEMBRE 2014**

MAIRE

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire donner un mandat de 4 jours;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la Ville mandate et autorise le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, et la directrice générale et greffière par intérim à signer pour et au nom de la Ville de Stanstead le contrat de gestion des documents et des archives avec la compagnie HB archivistes s.e.n.c.;

QUE la Ville autorise la dépense de **961.89 \$** taxes en sus, pour les services d'archivage de HB archivistes, pour une période de 4 jours, comprenant la mise à jour du calendrier de conservation des documents de la Ville. Le montant de la dépense est à prévoir au budget 2015, volet Administration.

ADOPTÉE

6.11
2014-11-7105

Abrogation de la résolution 2014-10-7067 intitulée « Embauche de M. Moamar Tidjani au poste de greffier par intérim (remplacement de congé de maternité) » (6.11)

CONSIDÉRANT QUE le candidat s'est désisté du poste de greffier par intérim;

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la résolution 2014-10-7067 soit abrogée.

ADOPTÉE

6.12
2014-11-7106

Ouverture d'un service de garde pour les bris d'aqueduc et les refoulements d'égout - Essai (6.12)

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de démarrer un service de garde pour les bris d'aqueduc et les refoulements d'égout étant donné plusieurs problèmes survenus en dehors des heures régulières du département des Travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE cette nouveauté offrirait un meilleur service aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire de mettre en place un service de garde pour une période d'essai de trois (3) mois au terme duquel, il jugera de la pertinence et de l'utilité de poursuivre ce service;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil, après avoir pris connaissance des modalités du service de garde en question, lesquelles sont plus amplement décrites à l'**Annexe E**, l'adopte telle que déposée pour une période d'essai de trois (3) mois débutant à compter du moment où le système téléphonique est fonctionnel pour le service de garde.

ADOPTÉE

6.13
2014-11-7107

Renouvellement d'un bail entre la Ville de Stanstead et la Société canadienne des postes (6.13)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 3 NOVEMBRE 2014**

MAIRE

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

7.0

LÉGISLATION (7.0)

7.01

2014-11-7108

Règlement n° 2014-175 intitulé « Règlement autorisant la municipalité à dépenser à des fins industrielles pour l'exercice 2015 » – Avis de motion (7.01)

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller *Paul Stuart* que lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement n° 2014-175 intitulé : « Règlement autorisant la municipalité à dépenser à des fins industrielles pour l'exercice 2015 » sera déposé.

Ce règlement a pour objet d'autoriser la Ville de Stanstead à engager des dépenses en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* pour l'exercice 2015, lesquelles seront financées autrement qu'en vertu d'un règlement d'emprunt de la Municipalité.

7.02

2014-11-7109

Règlement n° 2014-176 intitulé « Règlement concernant les taxes d'égout, de vidange des fosses septiques, d'eau, des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières organiques pour l'exercice 2015 » – Avis de motion (7.02)

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller *Wayne Stratton* que lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement n° 2014-176 intitulé « Règlement concernant les taxes d'égout, de vidange des fosses septiques, d'eau, des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières organiques pour l'exercice 2015 » sera déposé.

Ce règlement a pour objet d'établir la taxe d'égout, la taxe de vidange des fosses septiques, la taxe d'eau, la taxe pour la collecte des ordures ménagères, la taxe pour la collecte des matières recyclables ainsi que la taxe pour la collecte des matières organiques pour l'exercice 2015.

7.03

2014-11-7110

Règlement n° 2014-177 intitulé « Règlement concernant la taxe foncière générale à taux variés et les taxes sectorielles, le nombre et les dates des versements, les suppléments de taxes et les taux d'intérêts pour l'exercice 2015 » – Avis de motion (7.03)

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère *Frances Bonenfant* que lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement n° 2014-177 intitulé « Règlement concernant la taxe foncière générale à taux variés et les taxes sectorielles, le nombre et les dates des versements, les suppléments de taxes et les taux d'intérêts pour l'exercice 2015 » sera déposé.

Ce règlement a pour objet d'établir la taxe foncière générale à taux varié et les taxes sectorielles, le nombre et les dates des versements, les suppléments de taxes et les taux d'intérêts applicables pour l'exercice 2015.

7.04

2014-11-7111

Règlement n° 2005-76-1-14 intitulé « Règlement n° 2005-76-1-14 amendement le règlement n° 2005-76-1 relatif à la circulation sur le territoire de la Ville de Stanstead » – Avis de motion (7.04)

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller *Guy Ouellet* que lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement 2005-76-1-14 intitulé « Règlement n° 2005-76-1-14 amendement le règlement n° 2005-76-1 relatif à la circulation sur le territoire de la Ville de Stanstead » sera déposé.

Ce règlement a pour objet d'apporter des modifications à la limite de vitesse permise pour une partie de la rue Park (zone scolaire) et une partie du chemin Hackett.

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)

8.01

2014-11-7112

Société protectrice des animaux de l'Estrie (SPA) : renouvellement du contrat (8.01)

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle entente de services doit être signée entre la Ville de Stanstead et la SPA de l'Estrie;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 3 NOVEMBRE 2014**

MAIRE

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE le coût du contrat est établi selon les modalités prévues au contrat joint en ANNEXE G;

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise la dépense prévue au contrat joint en ANNEXE G pour le renouvellement de l'entente de service avec la SPA pour l'année 2015. Le montant de la dépense est à prévoir au budget 2015, volet Sécurité Publique.

ADOPTÉE

9.0

TRAVAUX PUBLICS (9.0)

9.01

2014-11-7113

Embauche d'un journalier au déneigement en support (9.01)

CONSIDÉRANT QUE la Ville requiert les services d'un journalier au déneigement en support et sur appel pour la saison hivernale 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE M. Richard Demers a exprimé son intérêt pour ledit poste temporaire, selon les conditions et les modalités prévues au contrat dont les membres du conseil ont pris connaissance;

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil embauche M. Richard Demers, à titre de journalier de déneigement en support et sur appel, pour la saison hivernale 2014-2015, le tout conformément aux dispositions du contrat de travail, lequel sera classé au dossier de l'employé. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Travaux publics.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, et la directrice générale et greffière par intérim à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de travail avec M. Richard Demers.

ADOPTÉE

9.02

2014-11-7114

Embauche d'un responsable du service de garde pour l'état des routes (9.02)

CONSIDÉRANT QUE la Ville requiert les services d'un responsable du service de garde pour l'état des routes pour la saison hivernale 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE M. Guy Beaudoin a exprimé son intérêt pour ledit poste temporaire, selon les conditions et les modalités établies par la résolution 2012-12-6434, additionné d'une compensation équivalente à 10 kilomètres pour les frais de déplacement au taux régulier des employés à chacune des sorties requises;

*Il est proposé par Wayne Stratton
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil embauche M. Guy Beaudoin à titre de responsable du service de garde pour l'état des routes pour la saison hivernale 2014-2015, le tout conformément aux modalités établies ci-dessus. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Travaux Publics.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 3 NOVEMBRE 2014**

MAIRE

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

10.0

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT (10.0)

10.01

2014-11-7115

Octroi d'un mandat de services professionnels pour la supervision des essais de pompage par palier et de longue durée aux puits d'essai ST/PE-4-14 et ST/FE-1-13 et la rédaction d'un rapport hydrogéologique (10.01)

Il est proposé par André-Jean Bédard

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil octroie le mandat de services professionnels à la firme Laforest Nova Aqua pour un montant de 14 618.73 \$, taxes incluses, conformément à l'offre n° 2993 produite par ladite firme, en vue de procéder à la supervision des essais de pompage par palier et de longue durée au puits d'essai ST/FE-1-13. Le montant de la dépense est approprié à même les fonds réservés pour ce projet.

ADOPTÉE

10.02

2014-11-7116

Attribution d'un mandat pour réaliser des essais de pompage aux puits ST/PE-4-14 et ST-FE-1-13 suite à la seconde étude technico-économique produite par Les consultants S.M. inc. (10.02)

CONSIDÉRANT QUE l'hydrogéologue, de la firme Laforest Nova Aqua (ci-après « LNA »), a demandé à ce que des offres lui soient soumises pour réaliser un essai de pompage par palier, un essai de pompage de longue durée et finalement, un essai de pompage de remontée de 8 heures;

CONSIDÉRANT QUE des deux soumissions reçues par la LNA, celle de Puitbec s'avère être la plus avantageuse;

CONSIDÉRANT QUE l'hydrogéologue de la LNA recommande, dans son rapport remis à la Ville en date du 1^{er} novembre 2014, de retenir les services de Puitbec pour un montant de 23 060 \$, taxes en sus;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil octroie le mandat à Puitbec pour un montant de 23 060 \$, taxes en sus, en vue de réaliser un essai de pompage par palier, un essai de pompage de longue durée et finalement, un essai de pompage de remontée de 8 heures. Le montant de la dépense est approprié à même les fonds réservés pour ce projet.

ADOPTÉE

11.0

LOISIRS ET CULTURE (11.0)

11.01

2014-11-7117

Octroi d'un soutien financier pour les activités de Noël du centre-ville (11.01)

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par André-Jean Bédard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la Ville octroie un soutien financier d'un montant approximatif de 700 \$, lequel est approprié à même le budget Loisirs et culture.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 3 NOVEMBRE 2014**

MAIRE

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

- 12.0**
12.01
2014-11-7118
- AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)**
- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (12.01)**
- Note :**
- La directrice générale et greffière par intérim dépose le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2014 du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.).
- 12.02**
- Dépôt du rapport mensuel pour les permis émis pendant le mois précédent (12.02)**
- La directrice générale et greffière par intérim dépose aux membres du conseil le rapport mensuel concernant les permis émis pendant le mois précédent.
- 12.03**
2014-11-7119
- Demande d'autorisation en vue de permettre l'usage unifamilial jumelé dans la zone RU-6 (12.03)**
- La conseillère, Mme Rollande Rouleau se retire, car elle a des liens familiaux avec les requérants. Il est 19 h 32.*
- CONSIDÉRANT QUE** des requérants ont déposé une demande en bonne et due forme;
- CONSIDÉRANT QUE** la demande consiste à modifier le règlement de zonage de façon à permettre l'usage « unifamilial jumelé » dans la zone RU-6;
- CONSIDÉRANT QUE** le C.C.U. recommande au conseil de refuser la demande des requérants;
- Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*
- QUE** le conseil approuve la recommandation du C.C.U. et par conséquent, rejette la demande des requérants laquelle consiste à modifier le règlement de zonage en vue de permettre l'usage unifamilial jumelé dans la zone RU-6.
- ADOPTÉE**
- La conseillère, Mme Rollande Rouleau reprend son siège. Il est 19 h 33.*
- 12.04**
2014-11-7120
- Demande d'autorisation en vue de créer une nouvelle zone à même la zone EXT-2 (12.04)**
- CONSIDÉRANT QUE** des requérants ont déposé une demande en bonne et due forme;
- CONSIDÉRANT QUE** la demande consiste à modifier le règlement de zonage de façon à créer une nouvelle zone permettant l'usage résidentiel et commercial de vente au détail;
- CONSIDÉRANT QUE** sur ladite zone projetée, se situe une usine de granit n'ayant pas la possibilité de vendre leurs produits finis;
- CONSIDÉRANT QUE** le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande des requérants, telle que déposée;
- Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*
- QUE** le conseil approuve la recommandation du C.C.U., laquelle consiste à modifier le règlement de zonage de façon à créer une nouvelle zone permettant l'usage résidentiel et commercial de vente au détail. Il accepte également qu'une demande soit déposée à la MRC afin de modifier la zone « extraction » pour une zone « urbaine intermunicipale ».



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 3 NOVEMBRE 2014**

MAIRE

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

ADOPTÉE

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)

Copie de la correspondance a été remise aux membres du conseil.

14.0

VARIA (14.0)

14.01

2014-11-7121

Achat d'une commandite dans le Stanstead Journal pour le Jour du Souvenir (14.01)

CONSIDÉRANT QUE le *Stanstead Journal* a fait une proposition soit de publier dans leur journal une commandite pour le Jour du Souvenir;

CONSIDÉRANT QU'il en coûte 65 \$ (taxes en sus) par publication et que la commandite apparaîtra à deux reprises soit les 5 et 12 novembre;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil désire participer à la publication d'une commandite dans le *Stanstead Journal* pour le Jour du Souvenir, au coût total de **130 \$**, taxes en sus. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

ADOPTÉE

15.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (15.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*, pour une durée de quinze (15) minutes.

NOM

SUJET

Mme Gaulin

Taxes impayées

Mme Nourse

Ressourcerie – Magog

M. Hauben

Vitesse excessive près de la Place Del Monty (rue Dufferin)

Mme Nourse

Diminution de la vitesse – Rue Park

16.0

POINTS EN SUSPENS (16.0)

17.0

2014-11-7122

LEVÉE DE LA SÉANCE (17.0)

*Il est proposé Paul Stuart
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 19 h 50.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 3 NOVEMBRE 2014**

MAIRE

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

Respectueusement soumis,

Philippe Dutil,
Maire

Me Karine Duhamel,
Directrice générale et greffière par intérim

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Véronique Blouin, trésorière de la Ville de Stanstead, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour toutes les dépenses visées par les résolutions ci-après énumérées et adoptées à la séance du 3 novembre 2014 par le conseil municipal.

Résolutions ayant trait à une dépense :

2014-11-7096	2014-11-7106	2014-11-7116
2014-11-7097	2014-11-7113	2014-11-7117
2014-11-1701	2014-11-7114	2014-11-7121
2014-11-7102	2014-11-7115	

Signé en ce 4^e jour du mois de novembre de l'an deux mille quatorze.

Véronique Blouin, trésorière